

## **Pas de reprise sans mesures de protection pour toutes et tous !**

### **Des garanties sanitaires avant toute reprise...**

On a érigé les soignant.es en héros, vanté la qualité du travail des enseignant.es contraint.es de poursuivre leur travail avec leurs outils personnels, on les a sollicités pour assurer la garde des enfants de soignant.es et autres professionnel.les au front, puis des enfants de personnes à risques, sans leur fournir les protections nécessaires. Nous affirmons qu'il est inacceptable de laisser les enfants, les enseignant.es et autres personnels des établissements scolaires risquer une contamination dans des conditions sanitaires ne respectant pas pleinement les protections barrières. Aucun plan sanitaire clair n'a été communiqué pour accueillir les élèves dans des conditions satisfaisantes, c'est donc le principe de précaution qui doit s'imposer à toutes et tous. A ce stade, rien ne permet d'affirmer que les prescriptions de santé (distanciation physique, etc.) pourront être respectées dans les écoles, au vu des nombreux problèmes pratiques : récréations, repas de midi, lavabos très rares dans certains bâtiments, transports collectifs, etc.

Nous jugeons inapplicable une reprise du travail dans de telles conditions. Afin d'endiguer l'épidémie, pour assurer la sécurité et protéger la santé de toutes et tous, comme le préconise l'OMS, nous exigeons que les mesures soient prises, notamment un dépistage généralisé des personnels et des élèves comme préalable à toute reprise d'activité afin que soit assurée la sécurité de chacun.e : salarié.es dans les entreprises, commerces, administrations et services, enseignant.es et élèves dans les établissements scolaires.

La reprise du travail dans l'enseignement semble répondre principalement aux exigences et besoins à court terme des milieux économiques qui veulent que les affaires reprennent, en dépit du principe de précaution et des impératifs d'hygiène et de prévention sanitaire recommandés par les spécialistes.

Cette reprise n'a pas sens d'un point de vue pédagogique, les élèves ne seront pas tous présents, tous les parents ne voudront pas exposer leurs enfants, leur famille aux risques inhérents à la maladie, ce sera donc une école à deux vitesses qui va se profiler. Les absents seront défavorisés et une fois de plus l'inégalité des chances va s'accroître. Et d'ailleurs quels sont les moyens mis en place pour la rentrée de septembre ?

### **...et des moyens en postes !**

Les organisations professionnelles et syndicales de l'enseignement, avec les associations de parents d'élèves, se sont adressées aux députés pour exiger les postes nécessaires afin d'assurer une rentrée scolaire 2020 dans des conditions acceptables (p.4), ce qui est valable en septembre l'est aussi en mai et juin. L'école doit pouvoir disposer de moyens (financiers et en postes de travail) dignes d'un canton riche qui affiche année après année des comptes positifs (+ 188 millions en 2019) et bénéficie de réserves conjoncturelles à hauteur de plusieurs centaines de millions (p.2). La priorité d'une politique responsable doit être d'investir dans la formation et l'éducation. La responsabilité des communes est aussi engagée pour garantir des bâtiments scolaires à même de répondre aux nouveaux besoins.

Il faut des investissements massifs dans l'enseignement (et la santé) avant la rentrée d'août pour soutenir les élèves dont le semi-confinement a aggravé les difficultés et éviter autant que possible un renforcement des inégalités sociales. Le travail des enseignants et des élèves doit pouvoir se dérouler selon de nouveaux critères nécessitant des aménagements qui auront un coût. Les éventuelles semaines scolaires qui auraient lieu avant la pause d'été devraient quant à elles être mises à profit pour recréer des liens pédagogiques avec les élèves et en aucun cas pour tenter de « rattraper » les semaines perdues. Une attention particulière devra être accordée aux élèves de dernière année, pour préparer la « transition » et dans cette optique, les moyens à disposition, des offices d'orientation notamment, doivent être renforcés rapidement. Il faut que l'Etat puisse assurer le bien commun sans tricher avec l'équilibre des finances publiques !

## **Les comptes 2019 de l'État de Genève bouclent avec un boni de 188 millions !**

### Petit rappel à toutes fins utiles :

En 2016 : + 61 millions de boni

En 2017 : + 70 millions de boni

En 2018 : + 222 millions de boni

En 2019 : + 188 millions de boni

Soit en quatre ans la modique somme de 541 millions engrangés par l'État de Genève malgré un discours perpétuellement alarmiste mais uniquement centré sur son crédo : « *la poursuite de l'effort d'économie et d'efficience* » effectué sur le dos des salarié.es des services publics !

Que nous dit aujourd'hui le Conseil d'État ?

« *Ces résultats (+ 188 millions) ne doivent néanmoins pas occulter des prévisions plus pessimistes dès 2020. Les réformes qui ont été soumises en votation populaire en mai 2019 (RFFA, contre-projet à l'IN 170, CPEG) commenceront à déployer leurs effets. Or, les excédents engrangés ces deux dernières années ne sont pas suffisants pour faire face aux conséquences financières de ces réformes à moyen terme.* »

Cela, on le savait avant la votation sur RFFA et que nous a déclaré le Conseil d'État ? Que la diminution de la fiscalité allait, par ruissellement, générer de nouveaux emplois, de nouvelles activités et donc plus de rentrées fiscales !

C'est ce que souligne le communiqué du Cartel intersyndical du personnel de l'État :

« *La réforme des entreprises (RFFA), votée après avoir été repoussée trois fois, plombe les prévisions des comptes 2020 et fait craindre le pire pour le projet de budget 2021. Déjà plusieurs entreprises ont basculé de nom propre en SA et c'est ce coût que le service public devrait endosser ces prochaines années. Cette politique fiscale a pour conséquence la mise en danger du bon fonctionnement des services publics, tant*

*dans les hôpitaux, la sécurité, les écoles, l'administration »*

Mais le CE poursuit sa déclaration d'intentions en précisant clairement que :

« *Le Conseil d'Etat entend bien poursuivre la recherche d'économies et d'efficience à laquelle il s'est fermement engagé, afin d'être en mesure de faire face de la façon la plus adaptée aux conséquences de la crise sanitaire et économique actuelle.* »

Alors qu'il peut compter sur une réserve conjoncturelle qui s'élève à 710 millions !

Crise sanitaire ou non, la politique du gouvernement ne change pas de nature, c'est intolérable !

D'un côté, tous débloquent des milliards pour les patrons et, de l'autre, ils exigent des travailleuses et des travailleurs et de leurs organisations qu'ils et elles participent « solidairement » à l'effort national.

Effort national, vous avez dit *effort* ?

« **En 2018, parmi les pays de l'UE28/AELE, les heures hebdomadaires effectives de travail des salariés à plein temps les plus élevées ont été observées en Suisse** et en Islande (42 heures et 30 minutes), devant l'Allemagne (39 heures et 54 minutes) et la France (37 heures et 36 minutes). » (Statista, 2019)

Cela suffit ! Nous exigeons une toute autre politique.

**NOS REVENDICATIONS DEMEURENT :**

Les 155 postes nécessaires pour faire face à la croissance démographique et pour maintenir les conditions d'étude et de travail.

**Décidons démocratiquement des moyens de lutte pour imposer nos légitimes demandes. Il faut commencer à débattre de l'opportunité d'une grève à la rentrée si rien ne change !**

**Rouvrir les écoles c'est libérer les parents pour qu'ils retournent au travail et remettre en danger leur santé !**

La reprise du travail dans l'enseignement semble répondre, principalement, aux exigences et besoins (à

court terme) des milieux économiques qui veulent que les affaires reprennent, en dépit du principe de précaution et des recommandations d'hygiène et de prévention sanitaire formulées par les spécialistes.

Les personnes infectées ne sont pas détectées puis isolées, mais « l'économie » doit redémarrer et les écoles rouvrir... Personne ne sera dupe : derrière l'argument des besoins des élèves, il est surtout indispensable que les écoles rouvrent pour que la « production » redémarre massivement, que les élèves, les enseignants et le personnel des établissements scolaires soient protégés ou non. Le Conseil d'État prend le risque d'une nouvelle propagation du virus et nous place en première ligne, alors même qu'on a commencé à fermer les écoles en arguant que le danger venait des écoles. Il est pour nous évident que les enseignant.es et autres professionnel-le-s de l'école faisant partie des personnes à risque devront pouvoir rester à la maison. Et que les parents « à risque » ne seront pas obligés d'envoyer leurs enfants en classe.

Le Conseil d'Etat serait-il prêt à tout pour satisfaire les demandes patronales ?

**La priorité absolue était et doit rester d'éviter la contagion, de protéger les personnes, en particulier les groupes à risque, et de sauver des vies. Nous exigeons des garanties avant toute décision.**

## **Communiqué de presse 17 avril 2020 groupe enseignement SSP**

### **Le principe de précaution doit dominer**

Depuis le 16 mars toutes les écoles sont fermées en Suisse. Le 16 avril, un mois plus tard, le CF parle de la stratégie de sortie de cet état d'urgence. Son discours est de « sortir des mesures d'urgences aussi rapidement que possible, mais aussi lentement que nécessaire ».

Première étape de sortie le 27 avril – ouverture plus large des hôpitaux, métiers de proximité

Deuxième étape, le 11 mai - les écoles obligatoires seront ouvertes et ce sera une augmentation du flux de personnes qui se rendront sur les lieux de travail et les transports publics seront à nouveau fonctionnels.

Les écoles SEC II et HES seront ouvertes le 8 juin, au moment des examens !

Cette stratégie de sortie se joue entre la pesée des intérêts sanitaires et économiques. Or, pour libérer les parents qui doivent retourner au travail, il est décidé de les libérer de la garde de leurs enfants et ainsi d'ouvrir les écoles.

Ces mesures d'ouverture sont prises alors que les autorités sanitaires ne peuvent indiquer si le confinement a joué son rôle, si le virus est moins virulent, à quel taux la population est immunisée, peut-être 10%, alors qu'une épidémie reflue à partir de 70%. Nous notons donc que la situation sanitaire reste instable, personne ne peut s'appuyer sur les risques d'ouverture et toutes les mesures de protection doivent perdurer pour éviter que la courbe des cas augmente. (si possible pas plus de 100cas/jour selon M, le Conseiller fédéral Alain Berset). On ne parle pas de tester la population à grande échelle et il n'y a aucune mesure pour que les personnes infectées soient détectées puis isolées,

C'est donc dans ce contexte que les parents vont envoyer leurs enfants à l'école, certes les plus jeunes ne seraient pas contaminés selon le CF quoique des cas aient été mentionnés et qu'on sait qu'ils peuvent être positifs sans développer la maladie.

En premier lieu, nous nous demandons comment des mesures de protection sanitaire peuvent être respectées dans nos écoles genevoises dont les effectifs élevés par bâtiment peuvent se monter à plus de 800 élèves et comment le canton arrivera à gérer la mise en vigueur des mesures de protection au sein des écoles.

Relevons que les classes sont trop petites pour respecter la distance de 1 mètre entre chaque bureau. Les couloirs sont bondés aux changements d'heures.

Les toilettes sont trop peu nombreuses pour satisfaire aux exigences sanitaires actuelles.

Les transports en communs sont un vecteur de la maladie qui ne peut être quantifiable et dont on ne peut évaluer la traçabilité.

Rappelons que plusieurs élèves auraient été contaminés au sec II ainsi que des enseignants avant la fermeture du 16 mars.

En l'état actuel, nous sommes très circonspects concernant les décisions prises au niveau fédéral. Peu de réponses concrètes ont été données et nous attendons que le DIP puisse honorer le respect des mesures sanitaires évoquées au niveau fédéral. Ceci tout en respectant les personnes vulnérables qui ont le droit de refuser d'aller travailler, que ce soit les enseignants, le personnel administratif et technique PAT – infirmière, secrétaire, médiathécaire, informaticien, gestionnaires de réseau, préparateur biochimie.

Les droits syndicaux sont des droits fondamentaux et la crise sanitaire ne peut être un prétexte pour y déroger, ni dans le secteur de la formation ni ailleurs. Cela inclut : droit pour les syndicats de communiquer avec le personnel, droit pour les salarié.es d'être soutenu.es et accompagné.es par leur syndicat ; droit de consultation et de négociation sur toute modification touchant les employé.es.

## Une équation qui ne joue pas pour la rentrée 2020 : plus d'élèves, plus d'enjeux et moins de postes. Cherchez l'erreur !

Cet automne, le politique - le Grand Conseil - décide de couper dans les postes de la fonction publique en ne votant pas les presque 200 postes au budget 2020. La commission des finances confirme les décisions du Grand Conseil et la rentrée 2020 se voit amputée de certains postes déjà en place depuis la rentrée 2019.

### Alors faisons une projection sur la rentrée 2020

C'est plus de 700 demandes de mesures pour des enfants à besoins éducatifs particuliers ou handicapés qui ont été déposées par les familles à l'OMP. On attend environ 800 enfants en première classe.

Comme les postes DIP ne sont pas votés, la présidente du DIP a décidé de faire des coupes dans les SEC I – le cycle d'Orientation – et le SEC II l'école post-obligatoire dont la formation est désormais obligatoire pour tous les jeunes jusqu'à 18 ans. Ces postes touchent à l'âme de l'école genevoise, ce sont les groupes de discipline et leur modérateur qui se verront perdre leur dégrèvement : les RD au CO et les PG au SEC II. Ainsi qu'en sera-t-il de l'organisation et de la gestion des groupes de discipline au sein



du DIP ? On coupe dans la dotation horaire des classes préparatoires qui œuvrent pour trouver des apprentissages, même chose dans le dispositif FO18. Ce sont les OS - Options Spécifiques - au collège qui sont aussi touchées, les cours facultatifs, les jeunes professeurs en

formation qui n'auront pas de cours en responsabilité, les maîtres mentors qui accompagnent les jeunes enseignant.es n'auront pas de dégrèvement. La formation continue, elle aussi, est encore une fois touchée.

Tout ceci s'inscrit dans un climat de covid-19 où tout est exigé du personnel enseignant: ils doivent se former sur les plateformes éducatives virtuelles, ceci à bien plaisir, ils doivent garder le lien avec des élèves qu'il faut solliciter régulièrement pour les retrouver sur l'espace école en ligne, ils doivent inventer de nouveaux cours adaptés à un enseignement virtuel et très particulier, ils mettent à disposition leur matériel informatique et doivent œuvrer pour avoir des connections fiables, ils sont atteignables jour et nuit par leurs élèves.

Or, dans le même temps, on exige des professeurs une rentrée scolaire 2020 avec beaucoup moins de postes et l'exigence de remettre les élèves à niveau après le traumatisme post-covid 19.

Il y a là, une erreur dans l'équation : sans les moyens nécessaires, il paraît difficile d'assumer les mêmes tâches avec moins de moyens et impossible de rattraper le programme et soutenir des jeunes qui ont vécu un traumatisme. Il est temps que le politique comprenne que nos jeunes sont l'avenir de demain, un demain qui devient incertain au vu de la crise sanitaire et de la crise climatique déjà bien entamée. Si nous voulons traverser ces périodes de défi, ce sera avec un investissement dans la formation des jeunes et non pas avec des coupes budgétaires. Il en va d'un regard solidaire sur les mois qui viennent.

Nous demandons donc avec insistance que nos politiques soient un peu raisonnables et votent enfin les postes que le DIP a demandés par la personne de sa présidente Mme Anne Emery-Torracinta.



## **APPEL COMMUN DES SYNDICATS D'ENSEIGNANTS ET DES FAÏTIÈRES D'ASSOCIATIONS DE PARENTS D'ÉLÈVES (Secondaires I et II)**

*A l'attention des membres du Conseil d'Etat, des député.e.s du Grand Conseil et de  
Mme Emery-Torracinta, Conseillère d'Etat en charge du DIP*

### **Enseignants, parents et élèves en appellent à la responsabilité des élus et du DIP pour assurer une rentrée 2020 conforme aux attentes de la population genevoise**

Aussi grave soit-elle, la crise sanitaire qui touche le canton et tout le pays ne peut pas occulter les inquiétudes qui concernent l'avenir immédiat de l'école publique genevoise.

Les élèves, au-delà du contexte très particulier auquel ils sont actuellement confrontés, doivent en effet avoir la garantie de retrouver un système de formation correspondant à des exigences de qualité légitimes.

C'est au contraire une rentrée scolaire historiquement précaire qui s'annonce pour août 2020.

Les syndicats d'enseignants et les faïtières d'associations de parents d'élèves du canton s'associent donc pour lancer un appel pressant au Conseil d'Etat, aux député.e.s du Grand Conseil et au DIP pour que soit élaboré, pour le bien des cent mille élèves genevois et de leur famille, un plan de sortie de crise du système de formation.

Aujourd'hui, les blocages politiques des uns, enfermés dans une logique budgétaire bornée, et les postures contraintes des autres mènent l'instruction publique genevoise vers une absence de perspective inacceptable. L'augmentation exceptionnelle du nombre d'élèves dans les écoles primaires - qui se reproduira par ailleurs en 2021 - n'est à ce jour pas financée, et il est demandé à toute une frange d'élèves de faire des choix contraignants de disciplines dans la précipitation, alors que la prochaine rentrée scolaire a lieu dans cinq mois et que l'ensemble des élèves ne savent pas encore s'ils retourneront à l'école d'ici la fin de l'année scolaire.

Dans l'enseignement spécialisé, les demandes sont également en très forte augmentation, et là aussi il est attesté que les moyens actuels ne suffiront pas.

Au Collège de Genève, l'annonce d'une baisse de prestations a réuni les parents d'élèves, les élèves et les enseignants autour d'une pétition qui exige le maintien des options d'approfondissement. Elle a récolté, en quelques semaines près de 3000 signatures, ce qui témoigne de l'attachement de la population genevoise à un système de formation qui a fait ses preuves. La disparition des options d'approfondissement, aussi bien que le regroupement annoncé il y a peu de certaines options spécialisées dans un nombre restreint de collèges, ne semblent représenter pourtant qu'une faible fraction des baisses de prestation envisagées.

L'agenda politique n'est pas compatible avec le temps scolaire, et les stratégies politiques des uns et des autres sont sans rapport avec les inquiétudes justifiées des parents, des élèves et des enseignants.

Alors que les pleins pouvoirs sont donnés à l'Exécutif depuis la suspension des séances du Grand Conseil et de ses commissions, nous en appelons à la responsabilité de tous les élus - du Conseil d'Etat et du Grand Conseil - pour que soit trouvé, en concertation avec le DIP, un compromis politique capable d'assurer une rentrée scolaire 2020 sereine, et conforme aux attentes de la population genevoise.

Il est impératif d'offrir une seconde chance à la prochaine rentrée scolaire.

Vous enjoignant à répondre positivement à notre appel, nous vous adressons, Mesdames et Messieurs les Conseillers d'Etat, Mesdames et Messieurs les député.e.s du Grand Conseil, Madame la Conseillère d'Etat en charge du Département de l'Instruction publique, nos sentiments obligés.

Genève, le 6 avril 2020